L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 27 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XXVIII.

LA COMTESSE HERMOSA DE CASA-REAL.

(Suite.)

Grâce aux sergents de ville, aux gardes municipaux échelonnés le long des quais pour maintenir la foule et prévenir les accidents,—que ces jours-là, malheureusement, nulle force humaine ne peut prévenir,—le comte de Warrens et son frère atteignirent les Champs-Elysées sans grandes difficultés.

Là, il leur fut possible de ne plus tenir leurs chevaux en bride et d'échanger quelques mots.

Mais, soit fatigue, soit préoccupation, les deux cavaliers paraissaient assez indifférents au spectacle que la foule leur donnait.

Ils se contentaient de rendre les saluts qui leur étaient adressés...

Poli avec ses égaux, affable avec ses inférieurs, le comte forçait le colonel à arrondir les angles de ses habitudes militaires.

Ils mirent un quart d'heure pour monter au pas l'avenue des Champs-Elysées, de la place de la Concorde au Rond-Point. Ce laps de temps suffit à Martial Renaud pour charmer ses idées sombres, ainsi que son frère l'avait bien prévu.

Ils allaient faire prendre à leurs bêtes une allure plus rapide, quand une élégante voiture découverte passa à côté d'eux.

Cette voiture, une victoria à la Daumont, menée par quatre chevaux aux jockeys microscopiques, poudrés, une rose à la boutonnière, avec un chasseur gigantesque assis sur le siége de derrière, était suivie de deux laquais à cheval.

Au moment où elle se croisa avec ses cavaliers, elle débouchait de l'allée des Veuves.

Tout à coup les chevaux, bien que lancés au grand trot, s'arrêtèrent comme si leurs sabots se fussent soudés au sol, et une jeune femme, se penchant légèrement en dehors de la voiture, fit un signe de main au comte, qui s'approcha...

Forçant leurs chevaux à volter de son côté, ils s'approchèrent de la victoria, et se découvrirent respectueusement.

La dame que le colonel Renaud et le comte de Warrens saluaient avec tant de déférence était enfouie au fond de sa voiture, gracieuse comme une chatte qui s'étire au soleil, et disparaissait dans des flots de satin, de dentelles et de fourrures.

Quoiqu'elle fût assise, l'élégance de son attitude la faisait deviner grande, élancée ; sa taille fine et cambrée donnait un démenti à ses sept ans de mariage...

Ses petits pieds reposaient sur une énorme peau d'ours qui tapissait le fond de sa voiture.

Les rigueurs de la température ne semblaient pas avoir de prise sur cette admirable créature, l'un des chefs-d'œuvre du Créateur.

C'était bien là une de ces beautés fières, sombres, dominatrices, devant lesquelles l'homme le plus sûr de lui-même se sent défaillir et doit prendre la fuite, s'il ne veut se laisser vaincre ou tout au moins enchaîner.

De ses grands yeux, noirs comme la nuit, bordés de cils de velours et couronnés de sourcils tracés au pinceau par la nature, s'échappaient des regards magnétiques.

Ces regards, tantôt fulgurants comme des éclairs, tantôt langoureux comme une caresse, au front bas comme celui de la Diane antique, mais plus pur et mieux modelé, des narines roses et frémissantes par moments, une bouche mignonne laissant entrevoir une double rangée de dents petites, serrées et nacrées, composaient l'ensemble le plus séduisant qui se puisse imaginer.

On sentait que cet ensemble, cette réunion de charmes à désespérer l'artiste qui se fût donné la tâche de les reproduire, pouvait, à plaisir, se faire caprice ou statue, attrayant comme le vice même, respectable comme la vertu qui en respecte elle-même.

La morbidesse de sa taille, les beautés égales de son physique... distinguent les créoles.

Qu'était cette jeune femme ?

Une de ces délicieuses sirènes auprès desquelles les hommes mettent bas toute prudence et toute pudeur, et se montrent facilement les uns aux autres, ...

Toujours est-il que le comte et son frère attendaient... à la tête découverte.

Elle se décida à la prier de se couvrir ; et elle échangea avec eux quelques-unes de ces phrases de politesse qui permettent d'ajouter un accent particulier. Puis, s'adressant au comte de Warrens, elle lui dit :

—Avouez que le hasard est toujours mon meilleur ami, mon cher comte.

—J'avouerai tout ce qu'il vous plaira, répondit M. de Warrens en souriant...

—Vous êtes toujours l'homme le plus beaux écuyers que je connaisse, ajouta-t-elle en souriant, et vous avez-là un superbe bai...

—Les petits cadeaux... font les grandes amitiés.

—Allons ! allons ! dit la dame, qui ne parut pas étonnée de cette galanterie en dehors des habitudes parisiennes. Le temps et l'absence passent sur vous sans vous changer. J'étais bien sûr que vous demanderiez cette jument. Je l'avais...

Ce fut le seul remerciement qu'elle fit.

—Y a-t-il longtemps que vous êtes à Paris ? demanda-t-elle.

—Trois mois à peine, madame la comtesse.

—Elle répliqua :

—On me l'avait dit, je ne le croyais pas.

—Pourquoi ?

—D'abord parce que je ne vous ai pas revu..., vous que j'avais rencontré bien loin.

—Oh, madame !

—Là-bas, par delà les mers.

—Je n'ai pas encore trouvé le moyen de vivre en pied en Europe et l'autre, ... où cela l'autre, comment ?

—Mais à Amsterdam ? dit-elle en cherchant à le percer à jour.

—En Hollande ? fit tranquillement M. de Warrens.

—Non, en Amérique.

—Vous êtes dans une ville de ce nom de l'autre côté de l'Océan ? demanda avec la plus stricte indifférence le comte, pendant que Martial Renaud regardait la jeune femme, sans pouvoir réprimer tout à fait un sourire, presque son affiné.

—Vous êtes adorable d'ignorance et de naïveté, répondit elle, que j'en appelais Mme la comtesse. Mais laissons cela, et venons, en à la seconde raison qui m'empêchait de croire à votre présence dans cette ville.

—Veuillez parler, comtesse.

—Vous êtes à Paris, et vous ne venez pas me voir ! Est-ce là ce qui l'explique ?

Le comte la pâlit et l'effleura de ses lèvres.

Il n'avait pas encore eu l'occasion de vous...

—Je ne suis pas un compagnon... Anglais...

—Je m'étais ce reproche, répondit-il.

—Fasse le ciel que tout soit à fait pardonné.

Avez-vous mon adresse ?

—J'en rougis, mais je l'ignore, madame la comtesse.

—Suivez-moi, en vous l'apprendrez. Et vous avez-vous aussi un laisser-aller irrésistible.

—Puis, s'adressant au premier jockey, elle lui dit :

—Vite, à l'hôtel.

La victoria tourna.

Les deux jockeys, d'une adresse rare, ne prirent même pas la peine de crier gare et partirent à toute vitesse.

Le comte regarda le colonel.

Celui-ci ne bronchait pas. Il attendait les ordres de son frère.

—Impossible de lui résister ! murmura le comte.

Et, piquant des deux, lui et son frère, ils suivirent la rapide équipage de la comtesse Hermosa de Casa-Real.

XXIX.

UNE EXPLICATION ORAGEUSE.

Peu d'instants après, voiture et cavaliers enfilaient l'avenue Montaigne.

Au tiers de l'avenue, s'élevait alors, entre cour et jardin, un de ces hôtels rocaille que la marquise de Pompadour avait mis à la mode sous Louis XV.

L'hôtel de la comtesse de Casa-Real, fringant, coquet, maniéré, avait dû, sans aucun doute, servir de petite-maison à l'un de ces voluptueux grands seigneurs qui ont eu bon temps, sous la Régence, ou surnommés les Roués.

La grille en était toute grande ouverte.

L'équipage entra au grand trot et tourna devant un perron de marbre blanc.

Le comte de Warrens, arrivé juste à point, se trouvait sur la première marche pour offrir son bras à la jeune femme, après avoir jeté la bride de son cheval à Cornélis Pulk.

Mme de Casa-Real mit pied à terre, accepta le bras du comte, et se tournant du côté du colonel Renaud, qui était resté en selle, elle lui dit :

—Vous ne nous suivez pas, monsieur ?

Martial Renaud allait répondre ; son frère lui en épargna la peine.

—Le colonel a une visite à rendre. Nous devions la faire ensemble, et, vous le voyez, comtesse, pour obéir à l'un de vos gestes, je manquerai de politesse aujourd'hui, et je me ferai peut-être un ennemi.

—Un ennemi est moins à redouter qu'une ennemie, répondit Mme de Casa-Real avec un demi-sourire. Je ne veux pas retenir votre ami malgré lui, et je le remercie de m'avoir escorté jusqu'ici. Il est libre de se retirer ; mais à une condition.

—Une condition dictée par vous ne peut être qu'une faveur, dit sans sourciller le colonel.

—Vous vous souviendrez de ceci : Je reçois le mercredi officiellement, c'est vous dire que ces jours-là on ne s'amuse pas beaucoup ; mais, pour mes intimes, et vous en serez, monsieur le colonel, je reste généralement chez moi de trois à cinq heures.

Martial Renaud remercia et partit, après avoir échangé un dernier coup-d'œil avec M. de Warrens.

—Un charmant homme, votre ami ! fit la jeune femme en le suivant des yeux.

—Mieux et plus que cela, reprit le comte.

—Ah ?

—C'est un honnête homme et un homme de cœur.

—Tant cela ?

—Oui, madame.

—Vous le connaissez depuis longtemps ?

—Depuis que je me connais moi-même.

—Diable, ... dit-elle avec une légère ironie.

—Quand et quoi, seul, dédaigne, répondit le comte.

—C'est à merveille. Vous êtes quelque temps, je suis presque...

Il tira un ... de sa poche ...

—Pour le temps qu'il vous plaira.

—Ainsi ! fit-elle nerveusement, vous n'avez pas changé, mon cher comte !

—Tant pis ! Mais que voulez-vous ? fit-il ... qu'on peut.

Ils montèrent les marches du perron.

Pénétrons avec eux dans cette demeure, bijou échappé par miracle au marteau démolisseur de l'hydre-spéculation, dernier spécimen d'une époque de folie élégante et de volupté raffinée.

Nous dirons donc ...

L'hôtel Casa-Real avait ses grandes entrées sur l'avenue Montaigne.

On y arrivait par une vaste cour ... dans une ... de marbre blanc, comme le perron.

Sur ce perron, deux énormes sphinx, venus de la vallée du Nil, faisaient face à deux vases de bronze sortis des mains de Benvenuto Cellini, et contenant des jasmins d'Espagne.

La façade du corps de logis principal, composée d'un étage unique à dix pieds au-dessus du sol, était chargée de bas reliefs ouvragés par Coysevox et Clodion.

Un bassin de marbre vert, tordant le milieu de la cour, où d'origine toute récente, prouvait que le dernier propriétaire de cet hôtel rocaille n'avait pas respecté certains détails de l'ornementation de sa nouvelle demeure.

Nos lecteurs devineront facilement pourquoi.

La comtesse de Casa Real, toute fantaisiste et toute créole qu'elle fût, en faisant rouvrir les ..., construites en 1775, s'était empressée d'ordonner qu'on gardât ce qui pouvait se garder de ces peintures plus qu'aimables, on supprimât impitoyablement les souvenirs trop vivants d'un passé par trop érotique.

Elle vivait en France.

D'ailleurs, l'ameublement, ... été impossible de détailler, ..., tableaux et statues par leurs vrais noms.

Suppose-lui donc reconnaissance de ces scrupules, de sa pudeur, et continuons notre visite.

(A continuer.)

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et du Lancashire.)

CAPITAL.......... $5,000,000.
Sinistres de polices payables en or et en livres sterling.
R. G. MUSGROVE, agent général.
63.........Carondelet.....63. 1janv—1an

[redacted]

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 46.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. — T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—6mo

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

[redacted]

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M. char à cheval		6½ h. A. M. char à vapeur	
7½ " char à vapeur		7 "	
...		...	
du soir		du soir	char à cheval

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui désireront à Chantilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Paquets, 15 cents pour aller et retour pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.
4 avril—

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, et du pied de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et en correspondance avec un CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, ...prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, ... du ... de Thibodeauxville, transportera ... marchandises, ... pour aucune partie de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, ... Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et la Houma, doit être reçu tous les jours ... des stations de Thibodeaux, ... Lafourche, Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Passage pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé au livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
1erdéc—

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :
Sur les risques d'incendie...$319,816 16
Sur les risques de mer...... 69,496 46
Sur les risques des rivières.... 22,799 81

Total des primes..............		$411,308 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,762 00	
Primes remboursées.........	4,115 41	
		119,877 41
Montant net des primes.....		$291,430 00
Pertes : Sur les risques d'incendie	$59,760 62	
Sur les risques de mer.........	61,688 15	
Sur les risques des rivières	19,089 44	
	$140,438 22	
Taxes................	11,586 36	
Ré-assurances...........	5,274 51	
Dépenses, moins le compte d'intérêt.........	19,101 88	
Intérêts sur scrips......	38,381 50	
		$194,879 54
Bénéfices...........		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit : Effets à recevoir pour		
Billets garantis et billets hypothécaires......	219,307 00	
Effets pour primes en voie de perception......	59,820 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville, ...	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurance...	32,194 35	
En caisse............	23,777 68	
	653,623 04	
Moins : Dépréciation des susdits...........	92,850 39	
		$560,772 65
Moins net............		
Moins : Intérêts de scrips, non encore payés........	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés.........	26,568 00	34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
F. R. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12janv—1m—1j—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie.....	$186,471 86	
Sur les risques de mer........	65,930 94	
Sur les risques de rivières....	65,402 34	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866........	66,285 06	
		$384,089 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,419 00	
Primes remboursées pour 1867	2,595 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867....		$321,075 67
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie.......	$32,051 12	
Sur les risques de mer....	39,641 76	
Sur les risques de rivières.......	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances.....	$ 5, 75	
Escompte de primes.....	45 46 67	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escomptes et intérêts, etc...........		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1866 y compris les balances......		55,213 19
		$284,513 94
Bénéfice net...............		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c...		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c...		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c...		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c...		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c...		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c...		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c...		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.....		182,455 00
Prêts sur garantie......		25,000 00
Prêts sur hypothèque......		13,500 00
Effets à recevoir.......		11,806 86
Primes dues et en voie de perception.....		47,192 62
Scrips d'autres Compagnies, d'assurances...		12,305 00
Mobilier et argent d'assurance...		4,080 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés...		13,800 00
En caisse......		34,974 41
		$767,763 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	A. J. Hero
Henry Renshaw,	Jno. C. Riche
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
D. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	

25 janv—1 an

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA, ... DOUAI ... Directeurs.

JEUDI, 27 Février 1868,

Cinquième représentation de

LE PROPHETE,

Grand Opéra en 5 actes de Meyerbeer.
On commence à 7 1/2 heures.

VENDREDI, 28 Février,
Spectacle extraordinaire.—Bénéfice de M. GILBERT
ORPHEE AUX ENFERS,
Opéra bouffe en 4 actes.
LES FEMMES TERRIBLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Jeudi soir, 27 février 1868, et tous les soirs—Le samedi, à midi et le soir.

SAMEDI A MIDI—Grande représentation pour les dames et pour les enfants.

... THE ... WITH THE CARPET BAG—DIDN'T I MOVE HIM—THE JEALOUS HUSBAND—THE STATUE. 27fév

---

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir, le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix-neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barrages, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, étant en gare, seront envoyés en même temps, jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 27fév

---

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City,

DIX MILLE CURIOSITES.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus : on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant noir BISMARCK, des tigres du Bengal, un cerf blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur, fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras, qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTREE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 26, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y son pris aux taux du tarif.
CHAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs :

Chas. Roman,	Wm. A. Stropshire,
E. E. Millaudon,	F. A. Peterson,
F. Bailly Blanchard,	S. N. Moody,
Theo. C. Payne,	E. Gineol,
Domingo Feito,	Saml. W. Todd.
Arthur Forstall.	

—INSPECTEUR MARITIME—
S. L. Robertson jr. déc—6m

MERCHANTS' EXCHANGE.

(BOURSE DES NEGOCIANTS)

166.........Rue de la Commune.........166
(Près Carondelet.)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
26jan—6m FRANK HERBER. Directeur.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de M. David.—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
27 fév—4 et 10 m

Succession de Vve Jean L. Doliole—29,434.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
27 fév—4 et 10m

Succession de James Ogilvie—No 18,934.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
18 fév—18,22,27

Succession de John Wright—No 25,949

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
18 fév—18,22,27

Succession de Catherine Deal.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
18 fév—18,22,27

Succession de Aloys Kops—No 30,062.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
18 fév—22,27

Succession de Bertrand Trouillet—No 29,618.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
19 fév—19,23,27

Succession de Veuve P. Ganel—No 30,097.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de lasusdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
19 fév—19,23,27

Succession de Mme Fanny E. Hayman. No 30,278.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Raphael Hayman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Mme Fannie E. Hayman, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
18 fév—18,22,27

Succession de Anton Hermann—No 29,590.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que F. W. Dielman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Anton Hermann, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
18 fév—18,22,27

Succession de J. H. Eimer, décédé.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de J. H. Eimer, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées d'en donner avis à Adolphe Beder, liquidateur de l'ancienne société J. H. Eimer & Co ou à Miles Taylor et James Brewer, avocats de la dite succession, et de venir régler sans délai.
WILLIAM DE LA RUE, Curateur.
22 janv—1m 1 fps

Succession de Frederick Krabbe—No 30,290.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que W. H. Burroughs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frederick Krabbe, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait point fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 fév—21,25—1er m

Succession de James H. Wheeler—No 29,693.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 fév—21,25—1er m

Succession de Guillaume Dennison—No 29,792.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 fév—21,25—1er m

Succession de O. DUBOIS—No 17,867.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
26 fév—3 et 8 m

Succession de FRANCIS EDWIN VOSE—No 31,968.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que Henry J. Vose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Francis Edwin Vose, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait point fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 fév—3 et 8 m

Succession de Aristide Rauspreau—No 26,968.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
22 fév—26—mars 3.

Succession de Daniel P. Sparks—No 30,297.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Malina Sparks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel P. Sparks décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
26 fév—29 et 5 m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Les enfants au-dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus plein entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés ... de retour aux prix de chambre pour les voyages transatlantiques, avec une diminution de $25 qui sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et ne seront valables que sur les navires de la Compagnie.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 18 du chaque mois à partir du mois de ... pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
15janv—1an 2j 137, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne devront partir comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST-LAURENT,	capt.	Bocandé.....	Samedi 29 fév.
NAPOLEON III	"	Rousseau....	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne....	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont.....	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs ou marchandises qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov 11j V. PERRILLIAT, 137, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour.	$185.
New York à Paris.	$125.	Aller et retour.	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 168.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......	Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2600 tonneaux.....	Capitaine Barends,
Allemannia, 3000 tonneaux....	Capitaine E. Meier,
Borussia, 2400 tonneaux......	Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf......	Capitaine H. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux......	Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf.....	Capitaine H. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux......	Capitaine P. H. Haack,
Holsatia, 3000 tonneaux......	En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans :

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.
Bavaria....1er oct. 4 oct. 15 nov.
Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or) :

De la Nlle-Orléans........	—1res cabines :	$150.00
De Hambourg ou du Havre...	2e chambre :	112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg :		45.00
do de Hambourg à la Nlle-Orléans		45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans, 2 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.
Agents généraux, rue Commerciale, No 63.
... & CO. Agents pour fret, rue ...
rue de la Commune, No 121, Nlle-Orléans.
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York
29 sept—

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,

partant de New-York et de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue Toulouse, le SAMEDI, 7 mars, à 8 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres.................. $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
26 fév— Rue de la Commune. No 198.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 29 février, à 8 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet. No 41

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Ruez, part de la Nouvelle-Orléans le Mardi, à 10 heures A. M. et le Vendredi, à 5 heures de l'après-midi. Ce dernier paquebot indépendant.—P.S. Le fret embarqué à la Nlle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le J. M. SHARP ne paiera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.
J. FENNIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No 2.
1er fév—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur, NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, F. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.
J. FENIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No 2.
11 janv—2m

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Fort Barré et tous les débarcadères de la côte, de terrière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Keniscou, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros. 161 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 fév—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvault, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 8 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 fév—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Samedis et les Mercredis, à 10 heures du matin, et à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farrenton, commis J. D. Saintclair et F. A. Charlot, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16fév—1m

D'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara, les Lundis, à 5 heures du soir, les Vendredis, à 10 heures du matin.
Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 41 de la rue du Canal. 17 fév—1 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE................Capitaine Barenco.
Le Mercredi......................à 5 heures du soir.
Le Dimanche....................à heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 fév—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.
LIGNE INDEPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir.—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos. Dalferes, commis A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport. 19 fév—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut :—Attendu que Jean Baptiste Letorey a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à son plus offrant en vertu d'un ordre de cette Cour dans ladite vente fut enregistrée le 15me jour de février de l'année 1866, ... un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé : "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855 ;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, ou décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 16me jour de janvier de l'année 1868 en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 29 mars 1866, et l'entrée le 12 décembre de l'année 1867, dans l'affaire de Jean Baptiste Letorey vs succession de Felix J. Nardin, No 26,956 du docket de cette Cour, à laquelle vente Jean Baptiste Letorey s'est rendu acquéreur pour la somme de quatre-vingt mille piastres ($80,000).

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Un certain îlot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits, privilèges, voies et servitudes y appartenant, situé dans la Nouvelle-Orléans, ... et compris entre les rues Tchoupitoulas, Marché, Richard et Religieuse, a 319 pieds 6 pouces 6 lignes de face sur la rue Tchoupitoulas et 314 pieds 9 pouces 2 lignes de face sur la rue Religieuse, ... pieds ... de face sur la rue Marché et ... sur la rue Richard, le tout conformément à un plan dressé par Gallier, architecte, le 5 février 1845 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

2o—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Branch Cotton Press" (autrefois "Branch Warehouse") et tous les droits, privilèges, voies et servitudes appartenant au dit terrain qui est situé dans le même District, dans l'îlot compris entre les rues Marché, Tchoupitoulas, Religieuse et St. James et a 251 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas et 150 pieds 10 pouces 1 ligne de face sur la rue Religieuse, ... le tout conformément au plan dressé par Gallier, architecte, le 5 février 1846, et déposé à l'étude du notaire—le tout sur des grands améliorés.

On sait les propriétés que le défunt acheta de la demandeur, par acte au rapport de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, le 1er novembre 1866. Les plans des dites propriétés étaient exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1868.
P. R. O'RORKE, Greffier.
20fév—4,18mars

VENTES JUDICIAIRES.

F. MARBOURG vs. HELOISE BOUDOUSQUIE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre ... du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, coté sud est de la rue Bourgogne, dans l'îlot borné par la dite rue Bourgogne et celles Ste-Anne, Du Maine et Dauphine, ayant, mesure américaine, trente-deux pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur quatre-vingt-seize pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Alfred Mouland, suivant acte au rapport d'Octave Morel, notaire public, en cette ville, en date du 24 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
28fév—4,26,23,28mm

WOOLVERTON & BARRINGER vs JAMES HILL

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,736—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de la Nouvelle-Levée, du Commerce, Julia et St-Joseph et désignés par les Nos cent six (106) et cent sept (107) d'après un certain plan déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public de cette ville. Le No cent six mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de face à la rue de la Nlle-Levée, dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur derrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur sur chacune des lignes latérales. Et le No cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dix-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent treize pieds cinq pouces sur chacune des lignes latérales.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William A. Violett & W. C. Black, suivant un acte au rapport de J. Emile Jarreau, notaire public en cette ville, en date du 12 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28fév—26,4,13,20,28m

CORNELIUS BALDWIN vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 14,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul), Howard (autrefois Girod), de la Commune et Gravier, et désigné sous le No 7 de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul), sur cent sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant député arpenteur général, daté du 6 décembre 1838 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, ancien notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence et une cuisine à deux étages en bois. La maison porte le No 60 sur la rue Liberty, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur assumera le paiement de deux billets souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés Nouvelle-Orléans, le 20 d'octobre 1866, l'un de la somme de $1112 50 payable à un an de date, et l'autre de la somme de $281 25 payable à deux ans de date, avec 7 0/0 d'intérêt l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication à douze mois de crédit, en un bon ou obligation, avec bonne et solvable garantie intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur déduira du montant des annonces, des frais du greffier, du shérif, des relevés ... de ... de ... qui ... de $200 00 ... deux cents piastres ... avant le paiement des Taxes d'Etat, de paroisse et de ville. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25 29—4 8 13 m

N. CLAUDEL vs. A. LIBERMA N.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,858 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Delord et South Market, désigné par le numéro Trois, d'après un plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 8 décembre 1856, et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine), vingt-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de quatre-vingt pieds huit pouces et six lignes du côté de la rue South Market, quatre-vingt-dix pieds huit pouces du côté opposé, et vingt-quatre pieds quatre pouces sur la ligne de derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte passé au rapport de Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 15 février 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon ou obligation, avec bonne et solvable garantie portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et jusqu'à parfait paiement et l'acheteur payera ... le dit acquéreur paiera au comptant, et en ... de son prix, les frais et ... qui ... sous ... l'Etat, de paroisse et de ville.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25 29—4 8 13 m

R. D. URQUHART vs MARY L. GREEN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 2 mars 1868, à 10 heures A. M., dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après :

Un lot de meubles et effets transportés de la maison No 21 rue Dauphine, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25,28—m 1,4,7

A. D. SALVANT vs JACOMINE DOLEZE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,643—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de ce qui suit :

Un mulet et un dray portant le No 8,726 aujourd'hui aux écuries de Travett, No 146 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 fév—29,28—m 1,4,7

HENRY FRELSON vs MARY HEINE & J HEINE, son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,068.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain désigné par le No 4 du plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, le 6 octobre 1866, et déposé au rapport de ..., lequel terrain est situé dans le ... District de la ville, dans l'îlot borné par les rues ... St André, de l'Annonciation, Laurel, Joséphine et St André.

2o—Un terrain, ensemble avec ... situé dans le ..., notaire public en cette ville, ... et ...

3o—Deux terrains, aussi situés dans le dit îlot, désignés par les numéros Trente-trois et Trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, ci-devant arpenteur, le 28 avril 1833 et déposé dans un livre de plans No 1, en l'étude de Wm. Christy, ..., lesquels terrains mesurent ensemble, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : le No Trente-trois, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de cent dix huit pieds six pouces dans la ligne latérale du côté de la rue Jersey et deux cent dix-sept pieds sur la ligne limitrophe du No Trente-quatre, et le No Trente-quatre, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de deux cent dix-sept pieds six pouces, et sur la ligne de derrière, ... sur la rue Laurel, de deux cent seize pieds dix pouces.

Deux terrains situés dans le dit îlot, ... de face ... le ... trente pieds de profondeur et vingt neuf pieds huit pouces ... derrière, ... le ... 1865, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les terrains susdécrits, dépendances et appartenances.

5o—Un certain terrain situé au faubourg Delord, Premier District de cette ville, et désigné par le numéro cinquante cinq, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, le 5 de septembre 1833, déposé en l'étude de ... & Cenas, ... mesurant sur la rue des Tritons (Triton Walk), entre les rues Bacchus et Dryades (autrefois Philippa) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Wm P. O'Hern, suivant acte au rapport de W. F. Pois, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 fév—4,13,21,29—7 mars

WILLIAM GOLDTHWAITE vs JOHN FRANCIS WOOD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,161—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bacchus, Terpsichore, Dryades et Melpomène et désigné par le numéro dix d'après un plan dressé par C. A. Hedin, autrefois arpenteur de la ville, et déposé dans l'étude de T. O. Stark notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-huit pieds de face à la rue Bacchus, sur cent vingt-sept pieds onze pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte au rapport de W. H. Peters, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 février 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : L'acquéreur assumera le paiement d'un billet payable par hypothèque sur la propriété sus-décrite, de la somme de mille piastres (1,000 00) souscrit par le défendeur, daté du 22 février 1867 payable à un an de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance jusqu'à parfait paiement, et le surplus du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 fév—1,8,15,24m

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Constance, Annonciation, Thalia et Barthélemy, et désigné par les numéros Vingt et Un et Vingt-Deux, d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1859.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ; et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, aussi tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur ... prétentions et ... pour ..., etc.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 fév—1815 24 m

A. Rochereau & Co, vs. James Conlish.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,623—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Le fonds d'une distillerie, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent, situés aux Nos 72 et 74 rue Constance, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—29—mars 3 6 8.

Succession de Marie Jones Clanson, épouse décédée de Jacques Descrimes—No 30,294.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Charles Adolphe Descrimes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Jacques Descrimes, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
25 fév—26 29—5m

VENTES JUDICIAIRES.

FRED DEL BONDIO vs NEWSTADT & LACROIX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une denterie située à l'angle des rues de Chartres et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 fév—m 1.4,7,10

T. J. HART & CO. vs. J. JOURDAN. LES MEMES vs L. J. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 18,728 et 18,729—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie situé à l'angle des rues de la Vieille-Levée et des Ursulines dans le Deuxième District de cette ville.
Aussi—Un lot de meubles et d'effets.
Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27fév—27,1,4,7,10mars

R. C. Musgrove et fils vs Hunter Aaken & Co

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,656—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans l'arrière du bureau situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 fév—27—1 4 6 8

ERNEST VOLKMANN vs T. H. ECK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,883—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Montegut, sur cent pieds de profondeur entre celles de Craps et d'Amour.

Ensemble avec la jolie maison qui est construite, ayant deux chambres, galerie devant et derrière, et deux cabinets, cuisine de deux chambres, hangar, cave, lieux d'aisance &c, et un joli jardin sur la façade.
La maison porte le No 112 sur la rue Montegut.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 fév—27—6 14 21 28

V. F. & J. B. Cotton vs Charles Doughty ou Dowty & als.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. — No 8,228. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot Ne Vingt-Neuf, borné par les rues des Marais, Villeré, Bienville et de la Douane, suivant plan déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1843.

Ledit terrain ayant, mesure française, dix-neuf pieds six pouces de face à la rue Villeré, sur soixante pieds de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur James Jordan, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael Daniels, le 26 de novembre 1866, inscrite au bureau des Aliénations, au livre 82, Fo. 182.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 fév—27—6,14,21,28 mars

HENRY W. TAYLOR vs. J. R. LATHAM.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,774—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Numéros Vingt-et-un, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre de l'îlot Numéro Quatorze, lequel est borné par les rues Ste Madeleine, St-Mary, Gravier et Perdido, suivant plan de A. S. Phelps, arpenteur, daté du 22 décembre 1844 et déposé en l'étude de David L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent, mesure américaine, conformément audit plan, à savoir : les Nos. Vingt-et-un, Vingt-deux et Vingt-trois (chacun), vingt-huit pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Gravier et cent pieds de profondeur sur la ligne qui sépare le No Vingt-et-un du No Vingt-deux, ... sur ... la ligne limitrophe ... et le No Vingt-quatre, ...

Le No Vingt-deux a une profondeur de cent treize pieds onze pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt-et-un et cent dix-huit pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt-trois.

Le No Vingt-quatre forme l'angle des rues Gravier et Ste-Madeleine et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Gravier, cent trente-trois pieds quatre pouces de profondeur sur la rue Ste-Madeleine, cent vingt-six pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-trois et vingt-neuf pieds six pouces et huit lignes de largeur derrière.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. B. Hubbard, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 16 décembre 1861.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 fév—18,27—6,14,21 m

Jean Macmus vs Andreas Schmidt.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,155.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt-et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Quatre terrains situés dans la rue Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Casacalvo, des Grands Hommes, de Poliorcie et Lesseps, et désignés par les Nos Cinq, Six, Sept et Huit ; et un Cinq Six Sept et Huit, suivant plan de Vergues, daté du 29 mars 1837 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville, le 25 novembre ... en livre de ses plans.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Washington sur cent pieds de profondeur, ... Sept et Huit ... entre lignes parallèles, de cinquante-deux pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de cent vingt ... Le Un forme l'angle des rues Casacalvo et de Polorcie.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, avantages, &c.

Acquis par le défendeur de la manière suivante, savoir : Les Nos Un et Six de Robert Howe, agissant comme procureur fondé de Marie Célia Cramer, épouse de Chester Mitchel Bisbee, de la Paroisse Christian (Ms.), suivant acte au rapport d'Octave Morel, notaire public à la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1867, et les Nos Sept et Huit d'Elizabeth Dietern, veuve de John Henry Hasemkamp ou Hansemcamp, suivant acte au rapport d'André A. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 27 d'avril 1867.

NOTA.—Les terrains Nos Un et Six, acquis par l'acte au rapport d'Octave Morel, en date du 14 mars 1867, étaient alors sur le rues... Le plan, ... Plan de ..., ... en date ... la partie inférieure des dits terrains sur la ... formant l'angle des rues Casacalvo et Poliorcie et les dits lignes de profondeur, de manière que les dits terrains Nos Un et Six ont ... et que les terrains Nos Sept et Huit, savoir : cinquante-deux pieds sur ...
Le tout suivant ...
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 fév—18 27 6 14 21 m

William Hannessen vs Williamson Smith et Varsum Sheldon.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,245.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-huit de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamer JULIA, jaugeant 74 50/100 tonneaux, tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi, rive gauche, près de la raffinerie de la Louisiane.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
18 fév—21,25,27,28.

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JETER.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 11,594.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1852.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre-vingt-sept (87) pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de : "Florence House," cuisine, etc., etc.

L'acte de vente sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt-une (421), de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour la somme de ... et ... conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 fév—27m 6,14,21

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c., FRANCIS MARTIN, subrogé, vs. JOHN LAWRENCE GUBERNATOR.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 10,548.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :—

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues St-Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson, et désignés par les numéros Deux, Trois et Six, suivant plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 8 mars 1859 et déposé pour recours en l'étude de ...

Les dits terrains sont contigus et ont les dimensions suivantes, savoir :

Le No Deux mesure trente-quatre pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St-Bernard, trente-deux pieds trois pouces de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No Un, et cent huit pieds ... sur la ligne limitrophe au No Trois ; ...

Le No Trois, trente-deux pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St-Bernard, trente-deux pieds et deux lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No Deux, ...

Et le No Six, contigu aux autres, derrière, trente-deux pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds ... sept lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes choses y appartenant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28fév—26 ; 6,13,22,28

VENTES DE CONSTABLE.

W. G. Boyne contre Sam'l Dalton, Capitaine et propriétaire du sloop ——.

COUR DU QUATRIEME JUGE DE PAIX—PAROISSE D'ORLEANS—No 26,183.—En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'honorable Augustin Vienne, Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, le 7me jour de mars 1868, à midi—

Le sloop d'un sloop ..., et sa voile de construction ... et ... qu'elle se compose, ... tous les ... qu'il est ... de ... de M. Jean Goodyer, No 67 rue Washington, Quatrième District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. F. AD. FORTIER, Constable.
26fév—3,7mars

M. KAUFMAN & Co., contre J. T. PEARCE. —N. 3,610—

COUR du 2e Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, le mardi, 10 mars 1868, à midi, le contenu d'une fonderie de bitume, située dans la rue Frenchmen entre les rues Victory et St-Joseph, et décrite dans le susdit procès.—Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. JOHN H. REES, Député-Constable.
27 fév—5, 10 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de ... TURPIN.

VENTE REMISE AU JEUDI 27.

Cargaison de la barque Giovan Battista, arrivée de Palerme—Vin, Amandes, ..., Oranges, etc.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

JEUDI, 27 février 1868, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, au pied de la rue Ursulines, Deuxième District, la cargaison de la barque Giovan Battista, arrivée de Palerme, consistant en

95 octaves Vin rouge,
... sacs Amandes,
... Noisettes,
65 Fromages,
1260 caisses Limons,
1260 do Oranges.
Conditions—Comptant en billets du Trésor. 27fév

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, de meubles de choix—Vente pour cause de départ.

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 1863.

SAMEDI, 29 février 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No 186 de la rue Bourbon, Deuxième District, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison, comprenant : beaux meubles de salon, glaces françaises de choix, beaux buffets, magnifiques pendules, lits de ... de prix et ordinaires, chaises, etc., etc.

—Egalement—
Une variété d'installations de gaz, candélabres, bouteilles vides, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27fév

Résidence en briques, à trois étages et de très grand prix, No 63 de la rue Dauphine entre les rues Bienville et Conti, à l'enchère publique, pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 36.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, sans réserve ou limite—

Un terrain de très grand prix situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Dauphine, Bienville, Bourgogne et Conti. Le dit terrain a 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur irrégulière de 100 pieds 11 pouces. La ligne de fond a 19 pieds 9 pouces de large. Ensemble, l'usage perpétuel d'un passage en commun, de 4 pieds de large, touchant la ligne latérale qui s'étend vers la rue Bienville, et l'usage d'un autre passage de 10 pieds de large s'étendant vers la rue Bienville.

Les bâtisses et améliorations comprennent une belle résidence, solidement bâtie, en briques et à trois étages, No 63 de la rue Dauphine, ayant un balcon sur la façade ; au rez de chaussée, un beau corridor, deux magnifiques salons divisés par des portes à coulisses, et une galerie dans le fond ; au deuxième étage, 2 grandes chambres à coucher et un cabinet de toilette ; au 3ème étage, la même distribution.

L'aile de bâtisse du fond est en briques et à trois étages ; elle a, au rez-de-chaussée, 6 chambres, un office, un chambre à charbon et des lieux d'aisance ; au deuxième étage, quatre chambres, un cabinet et lieux d'aisance ; au troisième étage, quatre chambres, un cabinet et lieux d'aisance. Il y a une galerie latérale qui s'étend tout le long de la bâtisse du premier et du deuxième étages.

La cour est bien briquetée, l'eau et le gaz sont introduits dans la bâtisse. Les installations de gaz qui se trouvent dans toute la bâtisse, appartiennent à celle-ci. Il y a une cave sur les lieux et un grand hangar dans le fond du terrain—lequel hangar sert de lavoir.

On se souviendra que la rue Dauphine est admirablement pavée en pierres carrées, que le trottoir est pavé en pierres plates et que la résidence est des plus paisibles. Ils fait que les chars de la ville passent tout près en face de la propriété (le centre d'un ... accepté), joint à la proximité des marchés, des églises, des maisons d'école, etc. rendent certainement cette propriété digne de l'attention des capitalistes et de ceux qui désirent acheter une agréable résidence dont on peut toujours retirer un ...

Le tout d'après le plan et l'arpentage de Paul C. Boudousquié, ingénieur et architecte, en date du 20 février 1868.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, il sera ajouté à pour cent (commission d'avocat) comme ... pénalité. L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis ; pardevant Gottschalk & Magner notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 27 fév

Succession de Mlle A. Demarest—No 30,681.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 36.

JEUDI, 5 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No —, de la rue des Champs-Elysées, entre les rues Moralès et Bons-Enfants, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 février 1868, les meubles suivants appartenant à la dite succession—
Chaises, armoires, tables, bois de lit, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27fév

Outils ! Outils ! Bois de Charpente, Briques, &c.

Succession de J. J. Depouilly—No 29,606.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 36.

SAMEDI, 7 mars 1868, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, au coin de la rue Prieur et de la Promenade Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 février 1867—

Un lot de briques ... (5000), un lot de tuiles (environ 3000), environ 1500 pieds de bois, un lot de planches de chaudron, un lot d'outils de charpentier, tels que scies, marteaux, ciseaux, rabots, etc., etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév—mars 2,7

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JOSEPH GINDER—No 30,078

Vente à l'encan, de très bons terrains améliorés dans la rue St-André, près la rue Laurel.—Deux maisons à étage, au coin des rues Philippa et Liberté—Scrip d'assurance du Sun.—La moitié d'une maison à étage.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 36.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 janvier 1868, il sera vendu les propriétés foncières et le scrip d'assurance qui suivent et appartenant à la succession de Joseph Ginder—savoir :—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Laurel, Joséphine, St André et Constance. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue St-André, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces (plus ou moins) d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, notaire public, daté du 11 avril 1851 : une maison en brique, à étage, avant quatre chambres.

2. DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues St André (maintenant Liberté), Philippa, First et St George. Les dits terrains sont désignés par les Nos 7 et 8, sur un plan dressé par C. De Young, daté du 4 avril 1849, et annexé en bureau de L. R. ..., ... Les dits terrains ont chacun ... pieds de face à la rue St-André, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds ... et ..., ... Le terrain No 8 formant l'angle des rues Philippa et St. André.

Les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain comprennent deux maisons en bois à étage.

3. LA PARTIE SUPERIEURE D'UNE CUISINE A ETAGE, sur le terrain de l'angle des rues St. André et Laurel.

18 scrips d'assurance du Sun, de	1860.		
19 do	do	do	1860.
12 do	do	do	1861.
10 do	do	do	1866.

CONDITIONS DE LA VENTE—Pour la propriété décrite en premier et en second lieux, la moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ; pour le reste en un ... et ... en billets ... bon ... de l'acquéreur, en montants égaux, garantis par hypothèque sur les propriétés et portant 8 pour cent d'intérêt à dater du jour de la vente.

Pour les propriétés décrites en troisième et quatrième lieux—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Doriocourt, notaire public, au No 126 de la rue Royale.
26fév—6 29.27—7 mars

PAR CHARLES E. FORTIER

BILLETS, &c. BILLETS, &c.
Succession de Mortimer J. Newman.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, rue Bienville No 33.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 février 1868, les billets suivants, appartenant à la susdite succession—

Un billet de John L. Lewis, endossé par Fellows & Co du 20 décembre 1861, pour $4,682 75 ; Un billet de Wm. H. Robertson, endossé par Waterman & Frère, daté du 1er avril 1862, pour $390 ... ; Un billet de John R. Woodlake, endossé par Hughes Hyleotead & Co, qui se sont disposé du protêt, et qui en reconnu la dette, daté du 1er janvier 1861, pour $3,000 ; Un billet de Geo. Connolly & Co, endossé par Benoist Shaw & Co, du 6 juillet 1862, pour $4,750—la dette a été reconnue le 1er mars 1867 ; 6o : Un billet de Wm. J. P. ..., endossé par B. Dieffenbach, ... ; Un billet de Geo. Connelly & Co, daté du 29 novembre 1861, pour $3,000 ; ... Un billet de Annie V. ..., ... la dette a été reconnue par Geo. Connolly & Co ; ...

[illegible]

... Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 fév—12 26—mars 3

La Goélette "Hermit" à l'Encan.
Succession de Stephen Miller.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No. 33.

LUNDI, 2 mars 1868, à 4 1/2 heures de l'après-midi, à la tête du Nouveau-Bassin, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 février 1868, les propriétés appartenant à la susdite succession, savoir—

La goélette "Hermit," mesurant trente-six 85/100 tonneaux, ensemble avec toutes ses voiles, agrès, ancres, &c, telle qu'elle se trouve maintenant dans le Nouveau-Bassin.

—Aussi—
Une montre en or, une montre en argent et deux boucles en or.
Conditions—Comptant, sur les lieux, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév—mars 4,9

Propriété de valeur sur la rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et Barracks.
Succession de Mme Vve ANNETTE WILTZ.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau rue Bienville No 33.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 25 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues de l'Hôpital et Barracks, mesurant 50 pieds, mesure américaine, face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 95 pieds, mesure française, du côté de la rue de l'Hôpital et sur le ... de ce côté, le tout ... de la rue Barracks, par la propriété des héritiers de Papalius.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date, et ... le vendeur, et ... les frais d'avocat en cas de poursuite ; les bâtisses devant être assurées et la police transférée à l'administrateur.

Acte de vente par devant Armand Pitot Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les timbres des Etats-Unis. 27 fév—7,14,21,28 m

---

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

ET

SANS RESERVE

DE

Porcelaine, Verrerie, Faïence, Japan et Ferblanterie,

—ET—

Articles de Ménage,

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELLNICKER, encanteur,

IL sera vendu, à l'encan, JEUDI, 27 février à 10 heures du matin, au No 174 de la rue du Canal, le reste du stock de liquidation de la succession de G. J. Lewis—en colis et lots au gré du commerce—

Composé de

50 crates FAIENCE,
50 boucauts PORCELAINE, FAIENCE assortie,
Plusieurs boucauts de VERRERIE,
50 caisses VERRERIE,
Un grand nombre de lots d'ARTICLES JAPAN,
Un grand nombre de lots de FERBLANTERIE,
Articles en PLAQUE et BRITANNIA,

d'après les catalogues qu'on peut obtenir au magasin No 174 de la rue du Canal.

Les marchands de la campagne et les marchands en général ont intérêt à assister à cette vente qui leur offre une rare occasion.

Les INSTALLATIONS et le BAIL du magasin qui est un centre ... seront vendus le SAMEDI, 29 du courant, à midi précis. 15 fév

GRANDE VENTE SANS RESERVE

De 400 lots d'Habillements de saison, pour messieurs et pour jeunes gens—Un bel assortiment d'articles de chemiserie, de 300 lots de Lingerie de messieurs, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEXANDER LEVY, encanteur,

IL sera vendu, jeudi, 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres—

400 lots d'habillements de saison, pour messieurs et pour jeunes gens—Un bel assortiment d'articles de chemiserie.

— EGALEMENT —

300 lots de lingerie de messieurs—Chemises à devant de toile, chemises de peau, chemises de voyage et caleçons en mérinos et tout laine ; bonneterie, &c.
Le tout sans aucune réserve quelconque.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27fév

---

PAR CHS. T. NASH.

Grande vente de Gages non rachetés, transportés, pour la vente, du bureau de prêts de Hart, rue de la Commune, No 145, près St. Charles.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur,
Bureau, en Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

IL sera vendu, mardi, 3 mars, à 11 heures du matin, au Masonic Hall, Auction Mart—

Un des plus grands choix de diamants, montres en or et en argent, boucles, chaînes, &c., des plus fins ; argenterie, ... et ... des ... à café, pots, gobelets, ..., trois fort belles montres en or ; une grande variété d'objets en argent ; fusils, pistolets, baguettes, pipes de ... de mer, instruments de musique et des objets de prix dont l'énumération serait trop longue.

C'est une excellente occasion pour ceux qui désirent des articles garantis. Le commerce est invité à assister à la vente, car tous les articles sont en bon état et seront vendus sans réserve. On peut les examiner, jusqu'au jour de la vente, au bureau de prêts de Hart, No 145 de la rue de la Commune, près la rue St Charles.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév

---

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie ! Quincaillerie ! !
Vente continuée—Pour les billets de ville.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 27 février, et vendredi, 28 février 1868, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 47 de la rue des Magasins, en premier—

Un grand assortiment général de quincaillerie.
Conditions—Comptant, en billets de ville, des deux et trois piastres de la ville. 27fév

Balances de peseurs de coton.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 27 février 1868, à midi, au magasin No 47 ... de la rue des Magasins, ... —
Deux balances de Fairbanks, pour les peseurs de coton.
Conditions—Comptant, en billets d'un, de deux et de trois piastres de la ville. 27 fév

---

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE, SANS RESERVE ET PAR COLIS. DE

Marchandises sèches importées et américaines.

PAR VINCENT & Co,
W. P. VINCENT, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu, jeudi 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

150 colis de marchandises étrangères, comprenant,
Colis :
Draps et cotons, toile cotée, toile d'Espagne et à blouses, ginghams fil, toile de lin ... coton, percales et jaconats français, mille ..., batiste de jaconats, toiles ..., ..., ..., etc.

—Et—
150 colis de marchandises sèches américaines, comprenant—
Cotons et toiles :
Cotons blanc et coton écru, (tous les ... à ...), chemises, ..., ... de ..., etc.

Un grand choix de marchandises sèches de fantaisie, telles que bonneterie anglaise et bonneterie allemande, ..., ..., ..., ...
Conditions—... 27 fév

PAR S. GUINAULT

Vente spéciale.

Sept jolis jeux de Meubles de chambre à coucher.—Vente positive et sans réserve pour clore une consignation.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

JEUDI, 27 février 1868, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, dans la salle d'encan, au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse—
Sept jolis jeux de meubles de chambre à coucher ...
40 douzaines de chaises en rotin.
Conditions — Comptant, sur les lieux, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 fév

Vente par catalogue d'un magnifique Mobilier pour être vendu sans aucune réserve.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 4 mars 1868, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, dans la résidence, No 99 rue Bourbon entre les rues St-Philippe et Dumaine—

L'ameublement complet de cette résidence, comprenant un magnifique ameublement ... salon ... pieces de P. Mallard, et consistant en ... Victoria, ... et ..., ... et ... ; et ... et divans en palissandre, ... et ... garnitures en velours, ... ; chaises, fauteuils, table, lustres, belles glaces ... ; armoires et armoires à glaces, tel ... ; table, lustres, belles glaces ... ; argenterie ... porcelaine pour 12 personnes, un beau coffre-fort, &c.

—Aussi—
Un lot d'argenterie ...
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les catalogues seront prêts pour samedi prochain, et seront livrés aux acheteurs à mon bureau, et le jour de la vente à l'endroit ci-dessus mentionné. 27fév

---

PAR RENE GUTIERREZ.

Vente par Catalogue de Plantes, Camélias, Azalées, Dahlias, Arbres fruitiers, Vignes, &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, angle Chartres et St Louis.

VENDREDI, 28 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve au No 107 rue St Charles, en face du Théâtre—

Le stock du dit magasin, par catalogue, comprenant un assortiment varié de plantes rares et arbres fruitiers assortis et de choix, camélias, azalées, magnolias, rhododendrons, pensées, aucubas, japonicas, hortensias, dahlias, roses, vignes, etc.
Conditions comptant. 26 fév

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession de Rosana McDonald—No 29,238.

Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 février 1868, No 29,238 docket de la dite Cour—

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15 et 16, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, notaire, comme plan No 19 ; ils mesurent 31 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 153 pieds, 8 pouces, 5 lignes. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Bienville et Salcedo.

Les plans sont exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais des acquéreurs.
15fév—15 16 29 mars 5 12 15 16 19m

Meubles. Meubles. Meubles.
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 27 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 rue Ste Charles—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, cheminées, matelas, miroirs, tapis, ... et ...

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siége et bois et rotin. 25fév

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 29 février, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lanz, rue Dauphine, ...
Elégants Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de tir,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

—AUSSI—

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR ALFRED BOULIGNY.

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, jeudi le 27 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par le ... la banque des Citoyens de la Louisiane, et pour le compte de qui de droit, savoir—

1o—Billet tiré par J. S. Dongham, à son ordre et par lui endossé, pour la somme de Dix mille piastres ($10,000), daté N.-O., le 27-28 décembre 1867, payable à ... mois de date, au bureau de Given, Watts & Co, de cette ville, portant huit pour cent d'intérêt par an ... jusqu'à parfait ..., lequel est garanti par une acte hypothécaire passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, le 11 janvier 1867, ...

2o—Billet tiré par Thos. M. Cage Wm. B. Cage et Geo. W. Cage, à leur ordre et par eux endossé pour la somme de Cinq mille piastres ($5,000 00) (80), daté Nouvelle-Orléans, le 26 décembre 1866, payable le 9 février 1868, au bureau de Given, Watts & Co., de cette ville, portant intérêt à 8 pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement, ... lequel est garanti par un acte hypothécaire passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 26 décembre 1866.

3o—Billet tiré par Thos M. Cage, Wm. B. Cage et Geo. W. Cage à leur ordre et par eux endossé pour la somme de Cinq mille piastres (5000), daté Nouvelle-Orléans, le 26 décembre 1866, payable le 21 février 1868, au bureau de Given, Watts & Co. de cette ville, portant intérêt à 8 pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement, ... garanti par un acte hypothécaire passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 26 décembre 1866.

Le tout d'après documents dressés par Pilié & Murray. ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 fév—22 29—7 14 21 & 28m

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises Sèches, Linge fait, Chemises et Chapeaux.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 27 février, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général.

—Aussi—
... chemises ...

—Aussi—
100 douzaines chemises blanches et couleur.

—Et—
Un grand assortiment de chapeaux.
Conditions—à la vente. 25 fév

Vente d'un magnifique Stock de Marchandises sèches.

Succession de François Jacob—No. 30,193.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 9 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin du défunt François Jacob, coin Chartres et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février, pour compte de ladite succession—

Tout le stock de marchandises sèches étrangères et américaines, contenu dans ledit magasin, comprenant environ 750 lots de marchandises fraîches, choisies avec soin et convenables pour le goût et les besoins des détail de la ville, telles que :

Cotons blancs et écrus, indiennes françaises, anglaises et américaines, casimirs, ..., draps, casimirs, batiste imprimée, ..., ..., ..., ..., soieries, etc., ..., ..., ..., dentelles, ..., ..., ..., et une grande variété de marchandises de fantaisie dont une ample description se trouvera dans les catalogues, qui seront prêts le samedi, avant la vente.

— AUSSI —

Installations et bail dudit magasin, ayant à courir jusqu'au 1er septembre 1868.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév

---

PAR A. FEIBER.

VENTE PEREMPTOIRE DE

150 lots de Marchandises sèches assorties,

Installations de magasin et de gaz. Bail du magasin No 525 de la rue des Magasins—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu le MARDI, 3 mars, à 10 heures, au magasin No 525 de la rue des Magasins, entre les rues Felicité et Ste-Marie—

Tout le contenu d'un magasin de marchandises sèches en détail, comprenant :
150 lots de marchandises sèches assorties.
Lampes et installations de gaz.
Egalement—Bail.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 fév

---

PAR O. VALETON.

Morues et pieds de cochons.

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI 27 février, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, coin Natchez et Tchoupitoulas—
... boîtes morues,
95 quarts de tambours do
119 barillets pieds de cochons,
... do do
Conditions, comptant. 27fév

PAR HOLE, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.

Grande vente de marchandises sèches, articles de fantaisie, habillements et chapeaux.

PAR HOLE, BLOHM & CO.,
JOHN C. BROWN, encanteur.

JEUDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

... lots marchandises sèches bien assorties et de saison ;
... articles de fantaisie et notions ;
... habits confectionnés de printemps, faits expressément pour le commerce de détail de la ville ;

ET

150 colis et lots de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—comptant, la moitié en billets de ville au pair ; le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
26 fév

PAR CHARLES T. ESTLIN.

Bail, Stock et Installations d'une Grocerie Café bien assortie, située dans un des meilleurs quartiers du 3e District.

PAR CHARLES T. ESTLIN, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 27 du courant, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Claiborne et Lapeyrouse, en face du marché St-Bernard—

Ce qui est annoncé ci-dessus. Egalement, 2 chevaux et wagons de grocerie ; les meubles, séparément ou en masse.
Conditions à la vente. 26 fév—27

Meubles, &c.
Par CHARLES T. ESTLIN, Encanteur,
JAMES L. CARMAN, Vendeur.

IL sera vendu, vendredi 28 du courant, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 121 de la rue Poydras, sans réserve—Une quantité de meubles, comprenant : ensemble de salon, ... et ... bois de lit, ..., des meubles de cuisine de ..., ... 27 fév

---

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Magnifique vente de STATUES et GROUPES en marbre de Carrare, VASES et SUJETS historiques, en marbre de Carrare ; BRONZES artistement travaillés, Pendules, VERRERIE de Bohême, Bisques et Coutellerie anglaise, &c., &c.

Choisis et importés d'Europe, par le Signor C. E. PANDOLFINI.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
J. NELLIGAN, encanteur,
Bureau au Crescent Auction Mart, No 74 rue Carondelet.

IL sera vendu, jeudi 27 et vendredi 28 février 1868, à 11 heures du matin, au Crescent Auction Mart, 74 rue Carondelet, une collection consistant en Vases de marbre de Carrare, de Volterra, de Vénus et Cupidon, le Gladiateur mourant, Flore, des ..., ..., ... ; Statue, ... de ... ; ... ; ... ; Statuettes en ... de Bohême, Vases en albâtre, ... de Bohême, ... ; ... ; Services ... ; ... et ... de Bohême, ...

La magnifique collection ci-dessus décrite, sera en exposition le MERCREDI MATIN, 26 février, au Crescent Auction Mart.

Ceux qui pourraient trouver cette vente particulièrement invités à examiner les articles annoncés ci-dessus, car le Signor Pandolfini a été récompensé à l'EXPOSITION DE PARIS de ... et de la ... et ... de la ... des ... et ...
... Le tout sera vendu sans réserve. 25 fév

PAR WALTON & DESLONDE

Un magasin en briques à trois étages avec une façade en granite au rez-de-chaussée, entre les rues Peters et Fulton.

Une maison double en briques et à étages sur deux terrains, sur la rue Dryades, entre les rues Lafayette et Poydras.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins, entre Calliope et Gaiennie.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession de James McIntosh, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
Dossier No 17,391.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1868, dossier de la Cour No 17,391, il sera vendu pour le compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir :

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la batture du Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Peters, Fulton, Girod et Lafayette, désigné par le No 12, sur un plan dressé par Jos. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852, et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit terrain mesure 24 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, sur 24 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces 8 lignes, sur le côté du terrain No 11 et 119 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté du terrain No 13.

Les améliorations sur ce terrain consistent en un MAGASIN EN BRIQUES à trois étages, couvert en ardoises, avec la façade du rez-de-chaussée en granite et faisant face sur chacune des rues Peters et Fulton.

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désignés par les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 15 avril 1841, et déposé dans un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 108 pieds, 11 pouces 4 lignes chacun, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ces terrains consistent en une maison double en briques et à étages ; ayant deux étages avec cabinets de toilette et bain, en fer, ... cuisine en briques à deux étages, ... et ...

UN TERRAIN, dans l'îlot borné par les rues Magasins, Camp, Calliope et Gaiennie, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne ...

UN AUTRE TERRAIN, faisant partie dans le même îlot, contigu au premier, mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Magasins, 31 pieds 3 pouces 6 lignes sur le fond et 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, ... conformément à un plan ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en ... cuisines en briques à trois étages, ... aux ..., ...

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans ... en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date ... jusqu'à parfait paiement. Les hypothèques devront être ... ...

Actes de vente pardevant A. Hero Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.
1er fév—1,8,15,22,29—7 mars

PAR G. DE FERIET.

Attention Restaurateurs, &c.

Le célèbre RESTAURANT et TIR AU PISTOLET BOUDRO, situé à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac.—Vente à l'encan.

Succession de L. Boudro—No 29,964.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 36.

LUNDI, 30 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du 11 février 1868, les propriétés foncières ci-après décrites—

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus situé dans la ville au faubourg Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain au Lac. Le dit morceau de terre a la même façade sur la rue Marigny, sur 263 pieds 6 pouces 9 lignes de face sur le terrain des Champs Elysées, le même façade sur la rue Marigny, sur ... les ...

Les bâtisses et améliorations, bien connues sous le nom de RESTAURANT BOUDRO, comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises, parfaitement finie, ayant deux grands salons, deux petites chambres, un cabinet et une cuisine ; ... une large ... de galerie fermée et à persiennes, ... et ... de ... On peut ... un joli ..., ... de ... et ... et ...

2o—Les bâtisses qui se trouvent sur le terrain connu sous le nom de M. Philip Hillman ... située ... à l'angle ... et ..., ... un grand ..., ... une ... et ... de ... pour ..., ... et ..., un ... de ... et ... de ..., ... ;

3o—Un terrain situé dans l'îlot compris entre les rues Champs Elysées, Marigny, Frankfort et Celestine. ... terrain ... ; ... de ... le dit terrain ayant 3 pieds ... 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur ... —le tout d'après les plans ...

Les bâtisses et améliorations consistent dans une ... à ... et ... ; ... cuisines ... et ... écuries ...

Le tout d'après des plans dressés par Pilié & Murray, ..., ... voyer, ... et ..., ... de ...
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, ... au ... de la vente.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 fév—22 29—7 14 21 & 28m

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrain de choix rue St-André

ET

Un banc dans l'Eglise St-Patrick.

Succession de DELIA KEENAN et de RICHARD KEENAN :
—No 30,672—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 20 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte des successions de Delia et Richard Keenan les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues St-André, Felicity, Apollo et Bacchus, désigné par le No 17, mesurant 24 pieds 4 pouces 2 1/2 lignes de face sur la rue St-André, et 24 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 16 et 127 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18.

Conditions—Un tiers comptant, la vente à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt à 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la date jusqu'à paiement final, également les 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur par devant F. C. Cuvellier notaire public.

2o—Le banc No 27 dans l'église de St Patrick dans cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 1 janv—26 fév—1,15,21,29

Vente péremptoire à l'encan, de trois STOCKS DE MARCHANDISES SECHES, provenant des faillites de MM. Abraham Picard—David Block et Flowski & Rybeck.

Par ordre de E. E. Norton, syndic général dans les affaires de faillite, à la Cour de District des Etats-Unis, Etat de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17, Exchange Place.

JEUDI, 27 de février 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera offert en vente publique, à l'encan, au magasin No 34, rue des Magasins, près de l'enseigne de la rue Gravier—

Les trois stocks de marchandises abandonnés par MM. A. Picard, David Block & Flowski & Rybeck, abandonnés à leurs créanciers et qui seront vendus au bénéfice de ceux-ci, par ordre de E. E. Norton, syndic général des faillites à la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane, comprenant ;

Un vaste assortiment varié de marchandises sèches, ..., articles de fantaisie, gants, mantilles, rubans, ..., ..., &c. &c.

Le catalogue contenant la description des stocks seront prêts à être distribués le jour de la vente, au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison. 26fév—au27

PAYABLES EN BILLETS DE VILLE.

200 actions du capital social de la Compagnie du Chemin de fer des rues Claiborne et Canal à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, 29 février 1868, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

200 actions de la Compagnie du Chemin de fer de Canal et de Claiborne, dont $40 par action ont été payées.
Conditions—comptant en billets de ville. 24 fév

Résidences de choix en face de la Place Annonciation.

Succession de Mme Edna German.
No 30,069.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de deux ordres de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, datés les 10 et 18 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Edna German, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Annonciation, Euterpe, Orange et Richard, étant les parties formant le devant des terrains Nos 1 et 2. — Le No 1 mesurant 25 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces et 6 lignes, ... dans la rue Orange et Annonciation. Le lot No 2 mesurant sur ... pieds et 5 lignes, ... pieds de ... 103 pieds 10 pouces et 5 lignes. — Les améliorations consistent en une grande maison en bois (double) à un étage, avec mansarde, le tout en ardoises, galeries sur le devant côté, et deux chambres ; une ... ; ... chambres ..., ... 5 chambres, un ..., ... jardin, &c., et ... aussi, à ... A ...

Conditions — Moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Egalement, les 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.
25 janv—4,14,21,29 fév

Propriété améliorée rue Montégut.
Succession de John Bernard Bertagnen—No 30,161.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
N. J. HOEY,
Bureau, Place de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 29 de janvier 1868, il sera vendu, pour le compte de la succession de John Bernard Bertagnen, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Trois lots de terre dans le Troisième District de la ville, dans l'îlot borné par les rues Montegut, Craps, Amour et Bons Enfants, désignés par les Nos 3, 4 et 5 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Montegut, ... 165 pieds de profondeur ... Les améliorations consistent en une maison ... en ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.
5 fév—5,14,21 29—7 mars

MORCEAUX DE TERRE DE CHOIX Dans la paroisse de Jefferson. ILETS ET LOTS DE TERRE Dans la ville de Carrollton

Succession de PIERRE SAUVE.
No 29,761—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 novembre 1866, il sera vendu pour le compte de la succession de PIERRE SAUVE, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Un morceau de terre dans la paroisse de Jefferson, ... la rive gauche du Mississippi, à environ ... mesurant ... arpents de face au fleuve ... et ..., ... le plan annexé à l'acte ... passé devant ... le 4 de mai 1859, ... Louis T. Caire, ... notaire de cette ville. Le dit morceau de terre mesure sur une profondeur ... de ... pieds ..., ... de ... pouce..., ... et sur la ligne de ... qui ... et pour ... au ... de ... de ... de Sauvé. Ensemble avec tout ce qui y est ..., ... et ... les ... de ... sur ... et ... de ...

2o—Un certain lot de terre situé dans la ville de Carrollton, dans l'îlot No. 1 ... borné par les rues ..., ... Hillary et Troisième, désigné par le No ... sur un plan par J. Bodley, daté le 10 décembre 1863, ... mesurant ... pieds de face sur la rue Adams, sur 137 1/2 pieds de profondeur.

3o—Un certain lot de terre dans la ville de Carrollton, désigné par le No 3,26, ... de la rue Adams, Hillary, Maurity et Adams, ... de 20 terrains, ... par ... de ..., ... pieds ... de face ... et ... pieds 6 pouces ... rues Adams et ... Maurity et de Adams.

4o—Un lot de terre dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par le No 168, ... par Henry Mactenson, désigné le 25 avril 1845 ... par G. R. Stringer, ... de ... de ..., ... et ... de la ... Jackson, Kohn et Holtumer.

5o—La moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlot borné par les rues Premières, Pearl, Adams et Burdette, désignés par les Nos 2, 3, 7 et 8, sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 23 novembre 1855, déposé au bureau de M. H. B. Cenas. Les lots Nos 2 et 3, mesurant chacun 29 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de 135 pieds. Les lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 29 pieds 7 pouces et 2 lignes de face ..., ... profondeur entre lignes parallèles de 146 pieds.

6o—La moitié indivise de trois lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans l'îlot borné par les rues Première, Adams, Pearl et Burdette. Lesdits lots sont désignés par les Nos 4, 5 et 6, sur un plan par C. A. Hedin, daté le 30 décembre 1848, déposé au bureau de H. B. Cenas. Les Nos 4 et 5 mesurent chacun 29 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur la rue Première, sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 6 forme l'encoignure des rues Première et Adams, mesurant 29 pieds 7 pouces 3 lignes de face sur la rue Première et 135 pieds de profondeur et face sur la rue Adams.

Conditions de la Vente.

Celle-ci étant la seconde et dernière adjudication, les susdites propriétés seront vendues pour ce qu'elles rapporteront, sur les conditions suivantes, savoir :

1o—Un montant comptant, suffisant pour payer les frais d'administration, de vente &c. — en tous environ $1500, qui devront être payées "pro-rata" par les acquéreurs de chaque propriété ;

2o—Pour la balance, 12 mois de crédit. Les acquéreurs devront fournir de bons cautionnements, ... la ..., ... à ..., portant ... jusqu'à parfait paiement ; hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues ; également les 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour obliger le paiement desdits billets.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant A. E. Bienvenu, notaire, No 51, rue Royale, Nouvelle-Orléans. 1 fév—17,23

Magasin en briques No 196, rue Tchoupitoulas
Succession de Louis Krall.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
No 15,505.
Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau : No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 21 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Louis Krall, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas, Nlle-Levée, St-Joseph et North Market, désigné par le No 5 et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph, mesurant 21 pieds 2 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, 19 pieds 5 pouces de face sur la rue St-Joseph, sur une profondeur de ... pieds ... et ... pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, bien arrangé pour grocerie, et ... de ..., ... et ... au-dessus ..., ... à M. Joseph Keller, à $75 par mois, jusqu'au 1er d'octobre 1870 et vendu ... sujet audit bail.

CONDITIONS DE LA VENTE.

L'acquéreur devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $4,184 76, payable le 4 de juin 1868 et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du 6 juin 1867. La balance, moitié comptant, et le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; également, les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur jusqu'à l'entier paiement des billets.

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire public.
28 janv—29—8 15,22 29

Maison en briques dans la rue Delord, près la rue du Camp.

Actions de banque et de compagnie d'assurance.

Succession de Pierre Léopold Barthe.
No. 17,934 Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteur,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orl, en date du ... février 1868, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Léopold Barthe—les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues du Camp, Delord, Prytanie et Euterpe, désigné par le No 2, sur un plan dressé par ... Gottlieb, architecte, le 22 avril 1856, déposé à l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, ... mesurant ... pieds ... 6 pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Ensemble l'usage d'un passage de 3 pieds de large, ..., ... sur le No 1 ... et ... du dit terrain et ... au terrain No 1. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages.

2o—Soixante-trois (63) actions de la banque de l'Union de la Louisiane.

3o—Vingt cinq (25) actions de la compagnie d'assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Conditions de la vente—Pour la propriété foncière—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions de la vente pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
26 fév—mars 7,14,21,28